

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 19 juin 2025

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint				
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	6 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	DEVRIKIAN	Marjorie	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	10 <sup>ème</sup> adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)  
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Pierre-Louis LAGAYRES)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)  
 M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)  
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusée :

Mme Ivy POIA

Absents :

M. Carl N'GUELA  
 M. Mickael LELONG  
 M. Romuald PIDJOT  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.  
 Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 40/25/VI

PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, ORDURES MENAGERES ET LOTISSEMENT ZI LA COULEE TR4

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 25 juin 2025,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Conformément aux dispositions de l'article L.121-13 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le Conseil municipal désigne monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, pour assurer la fonction de Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2024 du budget principal et de ses budgets annexes, eau, assainissement, ordures ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

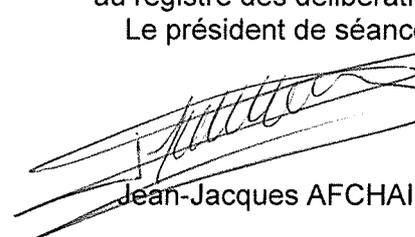
Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 JUIN 2025

Le secrétaire de séance,

  
Fémia MOTUHI

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Le président de séance,

  
Jean-Jacques AFCHAIN

